



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-quatre février, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 20 février 2020.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean François DUPONT, Bernard MARCELE, Sophie HACQUARD, Véronique BAUDRY, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Christine BRUNET à Mme Gaëlle THOUVENIN, M. Sébastien GALLET à Mme Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE.

Absents : Mme Claire GUENVER, M. Jean-Claude MATHE.

Madame Gaëlle THOUVENIN a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h33**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	17

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour modifié adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 27 janvier 2020 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES

I – **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Vu les crédits ouverts au budget 2019, les résultats s'établissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
autorisations budgétaires totales	1 807 764,00 €	1 270 089,96 €
dépenses réalisées	1 534 903,24 €	489 254,63 €
résultat antérieur reporté		
RECETTES		
prévisions budgétaires totales	1 807 764,00 €	1 270 089,96 €
recettes réalisées	1 862 718,93 €	530 329,79 €
résultat antérieur reporté		- 176 789,52 €
RÉSULTATS DE CLOTURE 2018	327 815,69 €	- 135 714,36 €
restes à réaliser	0 €	55 854,20 €
RESULTATS DEFINITIFS	327 815,69 €	- 79 860,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 2 ABSTENTIONS, 14 VOIX POUR** :

APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la commune.

II – **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

En application des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

Vu le Budget Primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget de la commune de La Jarne dressé par Monsieur le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2018, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion 2019 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2019,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 de la commune dressé par Monsieur le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2019 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2020 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 327 815,69 euros.

IV – BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2020 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 765 388 €	1 191 332,97 €
RECETTES	1 765 388 €	1 191 332,97 €

V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal est invité à attribuer les subventions 2020 aux écoles, au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'attribution de subventions 2020 aux écoles comme suit :

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Projets	Fournitures scolaires
Ecole maternelle	54 enfants	14 € par enfant 756 €	42 € par enfant 2 268 €
Ecole élémentaire	118 enfants	8,40 € par enfant 991,20 €	35 € par enfant 4 130 €

Monsieur le Maire propose également de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous,

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Projets	Fournitures scolaires
Ecole maternelle	54 enfants	14 € par enfant 756 €	42 € par enfant 2 268 €
Ecole élémentaire	118 enfants	8,40 € par enfant 991,20 €	35 € par enfant 4 130 €

et de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 20 000 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

VI – LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 85 RUE NATIONALE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

Ce point a été reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil municipal faute de parution officielle de l'indice ILAT du 4^{ème} trimestre 2019.

INTERCOMMUNALITE

VII - COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) – CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE ET LA COMMUNE DE LA JARNE

Vu la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 dite loi Ferrand-Fresneau,

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les articles L. 2226-1, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Rochelle en date du 17 octobre 2019 portant sur les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la commune de La Jarne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à la signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

VIII - PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – CONVENTION CADRE – AVENANT FINANCIER N°2

Vu l'avenant n°2 à la Convention-Cadre au PAPI « Agglomération Rochelaise »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la Convention-Cadre au PAPI « Agglomération Rochelaise »,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

IX - REVISION DES STATUTS DE L'UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (UNIMA)

Vu la délibération du Comité Syndical de l'Union des Marais du département de la Charente-Maritime (UNIMA) en date du 29 janvier 2020,

Vu les articles L. 5721-1 et suivants et L 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'Union des Marais du département de la Charente-Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

X - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MODIFICATIONS DES LIMITES COMMUNALES LA JARNE/SAINT-ROGATIEN

Vu les délibérations des communes de SAINT-ROGATIEN et LA JARNE respectivement les 5 décembre 2016 et 20 mars 2017,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus,

Vu l'avis favorable au projet de modification des limites intercommunales de la commission des propriétaires des biens fonciers dans la zone concernée réunie le 4 novembre 2019,

Vu le rapport du commissaire enquêteur portant sur la proposition d'une variante du projet initial,

Vu la variante du projet initial,

Vu l'avis favorable de principe du commissaire enquêteur à la mise en œuvre de la variante du projet initial,

Vu la délibération de la commune de SAINT-ROGATIEN en date du 9 décembre 2019 portant sur la variante du projet initial,

Vu l'avis favorable au nouveau projet de modification des limites intercommunales de la commission des propriétaires des biens fonciers dans la zone concernée réunie le 10 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ADOpte** la variante du projet initial de modification des limites communales, dont un plan est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIE LOCALE

XI - JARDINS COMMUNAUX – CHARTE ET REGLEMENT INTERIEUR

Vu la charte s'appliquant aux jardins communaux,

Vu le règlement intérieur des jardins communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de la charte et du règlement intérieur des jardins communaux en vue de la mise à disposition de parcelles auprès des habitants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer les parcelles des jardins communaux aux habitants qui en ont fait la demande écrite auprès de la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte et ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

XII - DELEGATION DE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME CONCERNANT LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XIII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** les promotions d'avancement de grade à l'ancienneté suivantes :
 - ✓ promotion d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2020,
 - ✓ promotion de deux adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2020.
- **CREE** les postes suivantes,

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires),
- **SUPPRIME** les postes suivantes,
 - un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires),
- **ADOpte** comme suit le nouveau tableau des effectifs :



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Administrative				
		8	4	4
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Directrice Générale des Services	Attaché	2	1	1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	
Accueil population-Elections-Gestiuon du cimetière-CCAS	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1		1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif	2		2
Accueil population-Elections-CCAS				
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Urbanisme	Adjoint Administratif Principal 1ère classe 23h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique				
		13	10	3
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	1	
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1
Agent technique polyvalent bâtiments	Adjoint technique 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	2	1	1
Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	1	
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Cuisinière	Agent de maîtrise 30h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique territorial principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1
Filière Sociale				
		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 32h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
Filière Police municipale				
		1	1	0
Titulaire à temps complet	Titulaire à temps complet			
Policier municipal	Brigadier chef principal	1	1	
Filière Animation				
		4	3	1
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Animatrice du RAM intercommunal	Adjoint d'animation	1	1	
Contrats à durée indéterminée à temps complet				
Responsable centre de loisirs/pause méridienne/périscolaire	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Contrats à durée indéterminée à temps incomplet				
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Sociale				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 35h hebdomadaires	1	1	0
Filière Animation				
Responsable du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse	Animateur territorial	1	1	
Responsable centre de loisirs/pause méridienne/périscolaire	Adjoint d'animation	1	1	
Responsable de l'Espace Jeunes / Animateur	Adjoint d'animation 28h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 23h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique				
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Espaces verts-Voirie-Bâtiments	1	1	
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
EMPLOIS AIDES				
Agent d'entretien et sécurité traversée écoles	Adjoint technique 27h hebdomadaires	1	1	0
TOTAUX		39	29	10

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XIV – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose que suite aux avancements de grades, il convient de modifier le régime indemnitaire en conséquence, à compter du 1^{er} mai 2020, comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les modifications du régime indemnitaire, à compter du 1^{er} mai 2020 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	475,32
APRES - Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	481,83
FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique territorial	454,70
APRES - Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	475,32

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	1478
APRES - Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1478
FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint technique territorial	1143

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020,
- **DIT** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à **23 heures**.

A La Jarne, le 24 février 2020

Les délibérations du Conseil municipal du 24 février 2020
sont disponibles pour une consultation à la mairie.

Le Maire,

Vincent COPPOLANI





COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-quatre février, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 20 février 2020.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean François DUPONT, Bernard MARCELE, Sophie HACQUARD, Véronique BAUDRY, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Christine BRUNET à Mme Gaëlle THOUVENIN, M. Sébastien GALLET à Mme Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE.

Absents : Mme Claire GUENVER, M. Jean-Claude MATHE.

Madame Gaëlle THOUVENIN a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h33**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	17

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour modifié adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 27 janvier 2020 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES

I – **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Vu les crédits ouverts au budget 2019, les résultats s'établissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
autorisations budgétaires totales	1 807 764,00 €	1 270 089,96 €
dépenses réalisées	1 534 903,24 €	489 254,63 €
résultat antérieur reporté		
RECETTES		
prévisions budgétaires totales	1 807 764,00 €	1 270 089,96 €
recettes réalisées	1 862 718,93 €	530 329,79 €
résultat antérieur reporté		- 176 789,52 €
RÉSULTATS DE CLOTURE 2018	327 815,69 €	- 135 714,36 €
restes à réaliser	0 €	55 854,20 €
RESULTATS DEFINITIFS	327 815,69 €	- 79 860,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 2 ABSTENTIONS, 14 VOIX POUR** :

APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la commune.

II – **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

En application des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

Vu le Budget Primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget de la commune de La Jarne dressé par Monsieur le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2018, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion 2019 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2019,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 de la commune dressé par Monsieur le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2019 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2020 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 327 815,69 euros.

IV – BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2020 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 765 388 €	1 191 332,97 €
RECETTES	1 765 388 €	1 191 332,97 €

V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal est invité à attribuer les subventions 2020 aux écoles, au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'attribution de subventions 2020 aux écoles comme suit :

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Projets	Fournitures scolaires
Ecole maternelle	54 enfants	14 € par enfant 756 €	42 € par enfant 2 268 €
Ecole élémentaire	118 enfants	8,40 € par enfant 991,20 €	35 € par enfant 4 130 €

Monsieur le Maire propose également de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous,

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Projets	Fournitures scolaires
Ecole maternelle	54 enfants	14 € par enfant 756 €	42 € par enfant 2 268 €
Ecole élémentaire	118 enfants	8,40 € par enfant 991,20 €	35 € par enfant 4 130 €

et de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 20 000 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

VI – LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 85 RUE NATIONALE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

Ce point a été reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil municipal faute de parution officielle de l'indice ILAT du 4^{ème} trimestre 2019.

INTERCOMMUNALITE

VII - COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) – CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE ET LA COMMUNE DE LA JARNE

Vu la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 dite loi Ferrand-Fresneau,

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les articles L. 2226-1, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Rochelle en date du 17 octobre 2019 portant sur les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la commune de La Jarne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à la signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

VIII - PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – CONVENTION CADRE – AVENANT FINANCIER N°2

Vu l'avenant n°2 à la Convention-Cadre au PAPI « Agglomération Rochelaise »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la Convention-Cadre au PAPI « Agglomération Rochelaise »,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

IX - REVISION DES STATUTS DE L'UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (UNIMA)

Vu la délibération du Comité Syndical de l'Union des Marais du département de la Charente-Maritime (UNIMA) en date du 29 janvier 2020,

Vu les articles L. 5721-1 et suivants et L 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'Union des Marais du département de la Charente-Maritime,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

X - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MODIFICATIONS DES LIMITES COMMUNALES LA JARNE/SAINT-ROGATIEN

Vu les délibérations des communes de SAINT-ROGATIEN et LA JARNE respectivement les 5 décembre 2016 et 20 mars 2017,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus,

Vu l'avis favorable au projet de modification des limites intercommunales de la commission des propriétaires des biens fonciers dans la zone concernée réunie le 4 novembre 2019,

Vu le rapport du commissaire enquêteur portant sur la proposition d'une variante du projet initial,

Vu la variante du projet initial,

Vu l'avis favorable de principe du commissaire enquêteur à la mise en œuvre de la variante du projet initial,

Vu la délibération de la commune de SAINT-ROGATIEN en date du 9 décembre 2019 portant sur la variante du projet initial,

Vu l'avis favorable au nouveau projet de modification des limites intercommunales de la commission des propriétaires des biens fonciers dans la zone concernée réunie le 10 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ADOpte** la variante du projet initial de modification des limites communales, dont un plan est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIE LOCALE

XI - JARDINS COMMUNAUX – CHARTE ET REGLEMENT INTERIEUR

Vu la charte s'appliquant aux jardins communaux,

Vu le règlement intérieur des jardins communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les termes de la charte et du règlement intérieur des jardins communaux en vue de la mise à disposition de parcelles auprès des habitants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer les parcelles des jardins communaux aux habitants qui en ont fait la demande écrite auprès de la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte et ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

XII - DELEGATION DE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME CONCERNANT LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XIII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** les promotions d'avancement de grade à l'ancienneté suivantes :
 - ✓ promotion d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2020,
 - ✓ promotion de deux adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2020.
- **CREE** les postes suivantes,

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires),
- **SUPPRIME** les postes suivantes,
 - un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires),
- **ADOpte** comme suit le nouveau tableau des effectifs :



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Administrative		8	4	4
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Directrice Générale des Services	Attaché	2	1	1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	
Accueil population-Elections-Gestiuon du cimetière-CCAS	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1		1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif	2		2
Accueil population-Elections-CCAS				
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Urbanisme	Adjoint Administratif Principal 1ère classe 23h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique		13	10	3
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	1	
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1
Agent technique polyvalent bâtiments	Adjoint technique 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	2	1	1
Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	1	
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Cuisinière	Agent de maîtrise 30h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique territorial principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1
Filière Sociale		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 32h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
Filière Police municipale		1	1	0
Titulaire à temps complet	Titulaire à temps complet			
Policier municipal	Brigadier chef principal	1	1	
Filière Animation		4	3	1
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Animatrice du RAM intercommunal	Adjoint d'animation	1	1	
Contrats à durée indéterminée à temps complet				
Responsable centre de loisirs/pause méridienne/périscolaire	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Contrats à durée indéterminée à temps incomplet				
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Sociale				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 35h hebdomadaires	1	1	0
Filière Animation				
Responsable du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse	Animateur territorial	1	1	
Responsable centre de loisirs/pause méridienne/périscolaire	Adjoint d'animation	1	1	
Responsable de l'Espace Jeunes / Animateur	Adjoint d'animation 28h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 23h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique				
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Espaces verts-Voirie-Bâtiments	1	1	
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
EMPLOIS AIDES				
Agent d'entretien et sécurité traversée écoles	Adjoint technique 27h hebdomadaires	1	1	0
TOTAUX		39	29	10

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XIV – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose que suite aux avancements de grades, il convient de modifier le régime indemnitaire en conséquence, à compter du 1^{er} mai 2020, comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les modifications du régime indemnitaire, à compter du 1^{er} mai 2020 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	475,32
APRES - Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	481,83
FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique territorial	454,70
APRES - Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	475,32

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	1478
APRES - Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1478
FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint technique territorial	1143

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020,
- **DIT** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à **23 heures**.

A La Jarne, le 24 février 2020

Les délibérations du Conseil municipal du 24 février 2020
sont disponibles pour une consultation à la mairie.

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI

